

Communiqué de presse du Collectif des vacataires de Paris Musées au 20 mars 2020 :

Au stade 3, l'ensemble de la population est concernée par la propagation du coronavirus. Toutes et tous sont confronté·e·s aux conséquences sanitaires de la pandémie : en revanche, la probabilité d'être exposé·e au virus varie selon les métiers et les conditions d'existence. Toutes et tous peuvent déjà en mesurer les conséquences sur l'économie et les droits des travailleurs : en tant que précaires des services publics, nous sommes aux premières loges pour en constater les effets.

La situation nouvelle créée par la pandémie rend donc plus pressante la nécessité que Paris Musées informe les membres du Collectif des vacataires prévu·e·s sur les prochaines expositions (Petit Palais, et Musée d'Art Moderne) de leur futur lieu de mission, et communique rapidement une décision motivée aux agent·e·s à qui le renouvellement n'est pas proposé. Aussi, nous souhaitons connaître la suite qui sera donnée aux dossiers parvenus à la DRH après traitement des premières candidatures. Nous avons déjà adressé un message à ce propos à la direction, et avons renouvelé notre demande en début de semaine : à ce jour, nos messages sont demeurés sans réponse.

Nous demandons que la direction de l'EPPM prenne en compte la situation spécifique des vacataires et leur propose des solutions adéquates. Bien que nous soyons recruté·e·s comme vacataires, nous n'avons pas « d'employeur principal » autre que Paris Musées et s'il n'y a pas de lien légal, il existe tout du moins une responsabilité morale des employeurs publics. Le report probable des prochaines expositions temporaires, voire, leur annulation, fait qu'une grande partie d'entre nous va se trouver sans salaire ni indemnisation. Or la période n'est pas favorable aux recherches d'emploi et, en dépit de la pandémie, le premier volet de la réforme de l'assurance chômage a été maintenu : nous ne disposons pas des réserves qui nous permettraient d'aborder les semaines qui viennent avec un minimum de sérénité. Le silence de la direction ajoute de l'incertitude à une situation bien assez incertaine déjà.

Nous demandons donc également que, même dans l'hypothèse où les expositions du printemps devaient être annulées, le principe du renouvellement soit maintenu pour les expositions suivantes.

Enfin, nous avons appris que le service des vacataires actuellement en poste sera réputé fait et qu'ils toucheront normalement leur salaire pour le mois de mars, et nous nous en réjouissons. Nous souhaitons avoir l'assurance que cette disposition sera maintenue si la fermeture des musées devait se prolonger. Nous souhaiterions également que les personnels temporaires (vacataires, et contractuel·le·s) actuellement en poste bénéficient d'une véritable couverture en cas d'infection avérée au Covid-19, et ce jusqu'à la fin de l'épisode épidémique. Les vacataires occupent en effet des postes exposés (billetterie, vestiaire et Vigipirate, notamment) alors qu'en cas de maladie, leurs droits sont très limités : ils et elles peuvent bénéficier d'une indemnisation par l'Assurance Maladie, mais à la condition d'avoir cumulé assez d'heures d'activité les mois précédents pour bénéficier de cette couverture minimale. Dans les faits, beaucoup n'en bénéficient donc pas.

Les revendications que porte le Collectif des vacataires de Paris Musées : la contractualisation des « vacataires », et l'ouverture de postes de titulaires, nous semblent donc plus que jamais d'actualité.

Collectif des vacataires de Paris Musées, le 20 mars 2020.